

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2021

VISANT À PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS - (N° 3939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 147

présenté par

M. Brindeau, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Morel-À-L'Huissier,  
Mme Six et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« cinq »

le mot

« trois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement il s'agit de ramener la différence d'âge à trois ans.